

## La Maison de l'Architecture de l'Isère lance Un appel à candidature pour une Résidence d'architecture à Beaurepaire (38)



**La Maison de l'architecture de l'Isère est une association loi 1901 dédiée à la diffusion de la culture architecturale et urbaine. Dans le cadre de ses actions culturelles, elle pilote depuis 2018 des résidences d'architecture en milieu urbain, péri-urbain et rural.**

### Qu'est-ce qu'une résidence d'architecture ?

La résidence d'architecture est **un projet culturel** créant les conditions d'une rencontre entre un architecte (ou diplômé en architecture) mandataire accompagné d'un ou plusieurs autres professionnels, et des populations, élus, habitants, acteurs locaux, sur un territoire et dans un contexte donné.

La résidence d'architecture est un concept original prenant tout son sens grâce à l'immersion temporelle et territoriale de l'équipe durant toute la durée de la résidence. Elle a pour vocation de contribuer à **ouvrir le regard des habitants et des acteurs locaux sur les problématiques patrimoniales et contemporaines** liées à l'identité des villes et des territoires.

Il ne s'agit pas de concevoir un projet, mais plutôt de **produire une pensée, un récit** et de les partager avec ceux qui vivent dans le territoire d'accueil. À l'issue de la résidence, une restitution de clôture est organisée, donnant lieu à un temps fort convivial et à une exposition, qui constitue un moment de valorisation et de rencontre ouvert à tous.

### Territoire d'accueil

Au sein de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la ville de Beaurepaire se situe dans la plaine de Bièvre-Valloire, au nord du Département de l'Isère : elle appartient à l'arrondissement de Vienne et au canton de Roussillon. Fière de son identité rurale et agricole, Beaurepaire est composée d'un centre urbain de taille relativement importante et d'un tissu pavillonnaire étendu. Son plateau offre une belle vue sur le massif du Vercors et de la Chartreuse.

La vieille ville possède encore de beaux ouvrages architecturaux du XIVE au XIXe siècle. Ayant obtenu le label « petite ville de demain » en 2021, la commune a confié à l'agence d'architecture *Demain* l'élaboration d'un plan guide, finalisé en juin 2023. A la suite de ce travail, afin de définir plus finement les besoins des usagers et évoquer des possibles pistes de projet, la commune a pris la décision de poursuivre la réflexion sur un site spécifique : la rue du 4 septembre.

### Thématique de la résidence

Nous invitons les architectes résidents à imaginer le devenir et la redynamisation de la rue du 4 septembre à Beaurepaire, selon plusieurs axes problématiques : la réhabilitation du bâti ancien, la revalorisation de l'espace public, la circulation et le stationnement, la végétalisation (des façades, des trottoirs), le tri des déchets.

Les architectes en résidence devront, grâce à l'immersion et la permanence *in situ*, pointer les spécificités de cette rue, son intégration dans le centre bourg et ses circulations, afin d'évoquer des évolutions possibles : nouveaux usages, mobilités, centralités, stratégies...

Composer avec les habitants et les usagers, identifier les différents acteurs sociaux et économiques et organiser des événements conviviaux : autant de clés pour mettre en valeur le caractère spécifique de cette rue centrale et historique, souffrant de la présence importante de la voiture.

### Profil souhaité pour l'architecte et son équipe

La résidence d'architecture offre aux professionnels une occasion de réflexion, d'expérimentation et de création (de démarches culturelles, d'outils, d'actions pédagogiques). Cet appel à candidature s'adresse à des architectes désireux de transmettre un regard, de soulever des questionnements et évoquer des possibles.

**Seront accueillis en résidence un architecte mandataire accompagné d'un ou plusieurs autre(s) professionnel(s).** Le ou les architectes du binôme devront présenter des compétences complémentaires ou former une équipe avec ces différents profils : urbanisme / paysage / démarches artistiques / approches participatives / forte sensibilité écologique.

La résidence repose sur la pleine disponibilité des résidents pendant 4 semaines *in situ*. Les résidents doivent également se rendre disponibles pour une réunion préparatoire et un temps de restitution, à la Maison de l'architecture de l'Isère et à Beaurepaire.

### Conditions d'accueil en résidence et déroulement

En amont de la résidence, la Maison de l'architecture de l'Isère prend contact avec les acteurs locaux et les structures éducatives avec lesquelles le résident sera amené à collaborer. **Un temps de rencontre** à la Maison de l'architecture de l'Isère est prévu en amont des 4 semaines de la résidence pour une première réunion de démarrage entre les résidents et l'équipe de la Maison de l'Architecture de l'Isère.

**Les résidents sont dans l'obligation d'habiter et de travailler sur place durant les 4 semaines de la résidence d'architecture.** La Maison de l'architecture de l'Isère assure le suivi de la résidence d'architecture : les résidents s'engagent à travailler en collaboration avec elle dans les différentes étapes du projet.

A l'issue de la résidence, les résidents seront amenés à participer **aux événements de restitution** du travail effectué, en automne 2024 :

- à Beaurepaire pour le Rendez-vous de l'habitat et l'artisanat (5-6 octobre),
- à la Maison de l'architecture de l'Isère pour la présentation d'une exposition de restitution.

Les temps de rencontre et de présentation font partie intégrante de la résidence et sont donc obligatoires. **Les résidents sélectionnés s'engagent à être présents sur l'ensemble des dates.**

### **Moyens en œuvre et rémunération**

Une convention spécifiant les engagements respectifs de l'architecte mandataire avec la Maison de l'architecture de l'Isère est signée avant le début de la résidence.

La ville de Beaurepaire met à disposition des résidents un local de travail et un lieu d'hébergement.

Pour mener à bien son travail de résidence, l'architecte mandataire bénéficiera d'une indemnité de résidence d'un montant global de 6800 € (six mille huit cents euros) et un budget de production.

### **Durée et période de la résidence**

Le jury de sélection des candidats sera organisé autour de la semaine 15, à la Maison de l'architecture de l'Isère.

La résidence d'architecture se déroulera sur **4 semaines réparties en 2 sessions, entre mai et juillet 2024**, selon un calendrier fixé en accord avec la Maison de l'Architecture de l'Isère et la ville de Beaurepaire.

### **Productions demandées dans le cadre de la résidence d'architecture**

Pendant la résidence, le binôme sélectionné s'engage à organiser des événements participatifs à destination des habitants (visites, débats, conférences, projections de références, ateliers pédagogiques avec les scolaires), ainsi qu'à produire une restitution de leur travail de résidence (bd, jeux, cartes, performances...) et des livrables sur le processus de la résidence.

# DOSSIER DE CANDIDATURE

L'appel à candidature est ouvert aux **architectes et diplômé.es d'État en architecture, accompagnés d'un.e autre professionnel.le**.

Un dossier complet doit être **envoyé à la Maison de l'architecture de l'Isère** :

- + en version papier par courrier ( envoi lettre simple SANS AR)
- + en version numérique (5Mo maximum)

La date limite d'envoi est fixée au **vendredi 22 mars 2024 minuit**.

**Un jury final est prévu fin avril pour les candidats sélectionnés**

**Maison de l'Architecture de l'Isère - 4 place de Bérulle - 38000 Grenoble**

**contact@ma38.org - 04 76 54 29 97**

## CONTENU

Les documents à fournir sont :

- + **une note d'intention** (A4 recto-verso)
- + **un CV pour chaque membre du binôme + la copie du diplôme de l'architecte mandataire**
- + **une présentation des références du binôme**  
(2 A4 recto-verso)
- + **la fiche de candidature originale complétée et signée**
- + **une présentation du binôme** (10lignes)
- + **une photo du binôme** (en haute définition - merci de spécifier les crédits photographiques)

# FICHE DE CANDIDATURE

## Résidence d'architecture

### 1/ IDENTITÉ DU GROUPEMENT

NOM DU GROUPEMENT ..... (s'il s'agit d'un collectif)

#### Présentation de l'architecte mandataire

NOM ..... PRÉNOM .....

N° SIRET .....

ADRESSE COMPLÈTE .....

TÉLÉPHONE .....

E-MAIL .....

SITE INTERNET .....

#### Accompagné.e de

NOM ..... PRÉNOM .....

PROFESSION .....

ADRESSE COMPLÈTE .....

TÉLÉPHONE .....

E-MAIL .....

SITE INTERNET .....